



Arrêté N° 2018/04.. **portant modification simplifiée** **du P.L.U. de la Commune de CHATILLON-sur-INDRE**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants ;
- Vu** le plan local d'urbanisme de la commune de Châtillon-sur-Indre approuvé par délibération du conseil municipal du 24 septembre 2009 ;
- Vu** la révision simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Châtillon-sur-Indre approuvée par le conseil municipal du 28 février 2014 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Indre du 7 décembre 2017 décidant d'engager une modification simplifiée de son P.L.U. ;
- Vu** que la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry est compétence en matière d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Indre du 25 juin 2018 sollicitant la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry de poursuivre la modification simplifiée du P.L.U. ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire de la CDC du Châtillonnais-en-Berry du 3 juillet 2018 acceptant de poursuivre cette modification simplifiée ;
- Vu** les pièces du dossier soumis à la disposition du public ;

A R R E T E

Article 1 : Il est procédé à une mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Châtillon-sur-Indre en vue d'étendre l'aire de stockage de matériels et de véhicules agricoles des Etablissements CLOUE, situés sur la zone artisanale de « Bel Air » sur le sous-secteur Ne et dédié à ce jour, aux seules installations liées aux énergies renouvelables.

La consultation publique se déroulera du **lundi 17 septembre 2018 au jeudi 18 octobre 2018 inclus**.

Article 2 : Le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public comme suit:

En mairie : 50 rue Grande 36700 Châtillon-sur-Indre, les lundis de 9 h à 12h, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h45.

A la Communauté de Communes : 1 rue Maurice Davaillon 36700 Châtillon-sur-Indre, les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h, les mercredis et vendredis de 9h à 12h.

Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts.

Article 3 : A l'expiration du délai de la mise à disposition du public prévu à l'article 1er, les registres seront clos et signés par Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Article 4 : Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations est publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie de Châtillon-sur-Indre et au siège de la communauté de communes, L'avis est publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition. .../...

.../...

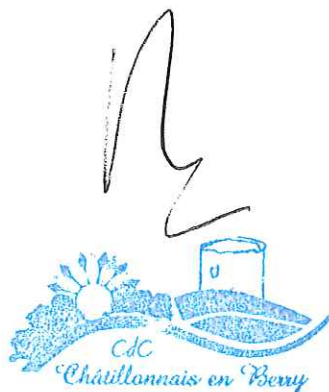
L'avis et le dossier mis à disposition seront consultables sur les sites internet de la commune de Châtillon-sur-Indre et de la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry.

Article 5 : après l'expiration du délai de consultation, le projet de modification simplifiée du P.L.U., objet de la présente mise à disposition sera soumis à l'approbation du conseil communautaire du Châtillonnais-en-Berry.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de l'Indre.

Fait à Châtillon-sur-Indre le trois septembre deux mil dix-huit.

Le Président,



M. HETROY